

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2010.

**Le mardi 26 janvier 2010 à vingt heures trente**, le Conseil municipal de la commune de SAINT PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

**Date de la convocation** : le vendredi 22 janvier 2010.

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux**, à l'exception de Madame Claudie ACH qui a donné pouvoir à Monsieur Jo LE GLEAU.

Monsieur Christophe LECOQ a été élu **secrétaire de séance**.

## **1. Demande de DGE 2010 : aménagement de sécurité de la Rue du Bourg.**

Les aménagements de centre-bourg au regard notamment de leur intérêt en termes d'amélioration de la sécurité routière peuvent être éligibles pour la programmation 2010 dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE).

A ce titre, la rue du Bourg, du rond-point de la pharmacie vers la place de Teven ar Reut, pourrait être aménagée de sorte de prévoir une rue classique avec un cheminement piétonnier et un cheminement vélos ou un cheminement mixte piétons et vélos ainsi qu'un embellissement du linéaire (enfouissement de réseaux...).

Cette possibilité a été préconisée dans le Plan de Développement et d'Aménagement présenté par la SAFI en 2004 puis par les études de l'institut Géoarchitecture réalisées en 2009.

Ces dernières études présentent plusieurs options et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, ancienne DDE), sollicitée pour ce projet, estime le coût total des travaux à 400 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DGE et l'ensemble des subventions pour ce projet pour un montant estimé à 400 000 € HT.

## **2. Affaire ROLLAND.**

Suite aux différents échanges entre avocats s'agissant de l'affaire ROLLAND, Maître QUANTIN du cabinet d'avocats LE ROY-GOURVENNEC-PRIEUR représentant les intérêts de la Commune, a prévenu par courrier en date du 9 novembre 2009 que Maître MAGARINOS-REY, conseil de Monsieur ROLLAND, lui avait adressé un projet de transaction. Il ressort de ce projet que Monsieur ROLLAND consent à voir établie une servitude de passage de la canalisation d'eau et ce à titre gratuit, en contre-partie de la réalisation d'une aire de retournement au bout de l'impasse, laquelle sera permise par un échange à titre gratuit entre le fond de l'impasse et un bout de la parcelle AI 123. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer au nom de la Commune tous les documents ayant trait à la transaction amiable décrite ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par 14 voix POUR et 5 abstentions (Jo LE GLEAU, Claudie ACH, Marie-Ange PAPE, Jean-Noël PROVOST, Francis GELEBART), décide

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune tous les documents ayant trait à la transaction amiable décrite ci-dessus.

## **3. Maison des Abers : marchés de muséographie-scénographie.**

Lors de la signature des marchés pour la partie scénographie, l'acte d'engagement fixait dans son article 5 la fin du délai d'exécution du marché pour novembre 2009. Pour des raisons techniques (retard pris par les travaux de construction), ce délai n'a pas pu être respecté. Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal que ne soient pas appliqués les pénalités de retard aux titulaires des lots de muséographie-scénographie et de fixer comme fin des travaux de muséographie-scénographie le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix POUR et 5 abstentions (Jo LE GLEAU, Claudie ACH, Marie-Ange PAPE, Jean-Noël PROVOST, Francis GELEBART), décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à ne pas appliquer les pénalités de retard aux titulaires des lots de muséographie-scénographie dans la limite du nouveau délai de fin des travaux de muséographie-scénographie fixé au 1<sup>er</sup> mars 2010.

## **4. Maison des Abers : création d'un fonds documentaire.**

Dans le cadre de la Maison des Abers, un fonds documentaire est créé. Ce fonds documentaire consiste en l'acquisition d'anciennes cartes marines, de plans, de copies de films, de livres... Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour que soit votée une délibération-cadre permettant le paiement des factures relatives à ces achats en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par 14 voix POUR et 5 abstentions (Jo LE GLEAU, Claudie ACH, Marie-Ange PAPE, Jean-Noël PROVOST, Francis GELEBART), décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à imputer en section d'investissement l'acquisition d'anciennes cartes marines, de plans, de copies de films, de livres... au titre de la création d'un fonds documentaire pour la Maison des Abers. Ces acquisitions seront imputées à l'article 2188 du BP 2010.

## **5. Marché Renforcement du réseau incendie.**

Dans le cadre du marché Renforcement du réseau incendie, Monsieur le Maire propose la signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise KERLEROUX suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réuni mardi 26 janvier. La CAO a émis un avis favorable pour la réalisation de travaux complémentaires pour un montant de 16 263 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise KERLEROUX pour des travaux complémentaires d'un montant de 16 263 € HT,
- De solliciter le SIE pour payer sa quote-part des travaux estimée à 30 %,
- De fixer une date de fin des travaux au 1<sup>er</sup> mars 2010.

## **6. Entrée salle omnisports.**

Afin de régler en partie les problèmes de dégradations régulières à la salle de sports, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un système de contrôle des accès qui doit permettre de limiter les entrées intempestives dans la salle et demande au Conseil municipal l'autorisation de valider le devis CMB pour 1 566,77 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis pour un système de contrôle des accès à la salle omnisports pour un montant de 1 566,77 € HT. Cet achat sera imputé à l'article 2188 du BP 2010.

## **7. Signalétique.**

De nombreux panneaux de signalisation doivent être achetés. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de pouvoir signer le devis Signalisation LACROIX pour 1 080 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis pour l'achat de panneaux et numéros de rues pour un montant de 1 080 € HT. Cet achat sera imputé à l'article 2188 du BP 2010.

## **8. Matériel restaurant scolaire.**

Deux nouveaux paniers pour le lave-vaisselle et une étagère doivent être achetés pour le restaurant scolaire. Monsieur le Maire demande au Conseil de pouvoir l'autoriser à faire cet achat d'un montant de 315 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis pour l'achat de deux paniers pour le lave-vaisselle et d'une étagère pour le restaurant scolaire un montant de 315 € HT. Cet achat sera imputé à l'article 2188 du BP 2010.

## **9. Affaires diverses**

### **➤ Demande de subvention par l'APE de l'école de l'Aber Benoît.**

L'APE de l'école de l'Aber Benoît vient d'adresser un courrier sollicitant une subvention de la commune afin de participer au financement des sorties scolaires programmées pour 2010 par les enseignantes de l'école (voyage au ski, classes vertes).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par 18 voix POUR et 1 abstention (Jo LE GLEAU), décide

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'école de l'Aber Benoît au titre de la participation communale aux sorties scolaires 2010.
- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'école Saint Martin au titre de la participation communale aux sorties scolaires 2010.

Ces participations seront imputées à l'article 6574 du BP 2010.

### **➤ Subvention exceptionnelle aux enfants d'Haïti.**

Suite au tremblement de terre qui vient de frapper Haïti et à ses conséquences dramatiques, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter un don à l'association « Chemin vers l'enfant ». Cette association, organisme agréé pour l'adoption par le Ministère des Affaires Etrangères) a des attaches sur la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'attribuer un don de 150 € à l'association « Chemin vers l'enfant ». Cette subvention sera imputée à l'article 6574 du BP 2010.

## **10. Informations au Conseil municipal.**

Monsieur le Maire fait part des dernières informations sur le dossier du Prestige. Ainsi, le Tribunal de Grande Instance de BREST vient d'informer la Mairie que le 5 octobre 2009 l'audience provinciale saisie de plusieurs recours a réformé partiellement la décision du juge d'instruction clôturant le dossier et a ordonné le renvoi devant le tribunal de l'ancien directeur de la marine marchande qui avait bénéficié d'un non-lieu. Sont également renvoyés conformément à la décision du juge d'instruction le capitaine du navire, le premier officier et le chef machiniste. Ainsi, au vu de ces éléments, la Commune a la possibilité de se constituer directement partie civile devant la juridiction espagnole pour défendre ses intérêts. A cette fin, VIGIPOL s'est rapproché du Conseil régional de Bretagne qui, partie civile disposant d'un avocat dans ce dossier pourra représenter les intérêts des collectivités adhérentes à VIGIPOL et ainsi faire cause commune dans cette affaire.

Monsieur le Maire annonce les résultats des analyses des eaux de baignade pour 2009 : qualité « satisfaisante » de l'eau pour la baignade pour l'ensemble des points du littoral communal suivis dans le cadre du contrôle sanitaire.